

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR10.43PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 100'000.-- pour la reprise des  
archives de Canal NV (Canal Nord vaudois-Broye)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mmes Stéphanie Gonçalves, Hélène Grand et Josy Tessa ainsi que de Messieurs Daniel Hofmann, Yves Vuagniaux, Jean-Marc Sandoz, et du soussigné, désigné comme rapporteur, a siégé le jeudi 25 novembre dernier.

Mme Jeannette Etamba et M. David Wulliamoz étaient absents.

Monsieur le Municipal Marc-André Burkhard, par ailleurs président de Canal NV S.A. a assisté à cette séance, accompagné de Mme Catherine Guanzini, archiviste de la ville et de M. Michel Brouard, directeur de Créavision S.A.

Ces trois personnes nous ont apporté d'importants renseignements complémentaires au préavis renseignements qui ont bien aidé la commission dans son travail. Nous les en remercions sincèrement.

**Historique :**

Il est tout d'abord important de rappeler que Canal NV SA a été créée en 1996 avec l'étroite collaboration de notre commune et que, comme très souvent, les débuts ont été difficiles. Notre télévision locale est par contre vite devenue régionale et ses émissions attendues par de nombreux téléspectateurs.

Elle a cessé ses activités le 30 juin 2009 suite à une nouvelle répartition des concessions imposées par l'OFCOM et qui ne laissaient pas la place aux si petites entités.

Sa présence dans le terrain et lors de chaque événement, manifestation ou autre, pendant 13 ans, lui permet aujourd'hui de disposer d'archives vivantes importantes.

**Devons-nous garder ces archives à Yverdon-les-Bains ?**

A savoir s'il fallait accepter ce don, la commission dans son intégralité, a répondu oui sans hésiter, jugeant entre autres, que nous n'avons pas le droit de laisser disparaître ces témoins du passé avec leurs paysages, la voix et la gestuelle des habitants de cette période 1996-2009, l'expo 02, et j'en passe.

Selon M. Brouard, directeur de Canal NV, il enregistre 1 à 2 demandes d'archives par mois.

Chaque fois que l'on rencontre le qualificatif régional, il y a lieu de se poser la question de la répartition des coûts et de par-là, de la propriété d'un bien.

C'est en reconnaissance du soutien financier important (Fr. 150'000.-- par année, durant 12 ans) accordé par la ville à sa télévision, que le comité directeur de Canal NV, lui a proposé le don de ses archives. La participation d'autres communes créerait une dilution ou l'éparpillement du pouvoir.

Enfin, à Lausanne, c'est aussi la ville, par son service spécialisé, qui indexe les bandes de TVRL depuis ses débuts. En plus, la direction des archives de la ville de Lausanne apporte son soutien et ses conseils au projet en référence. Elle ne peut toutefois se charger du traitement des archives de Canal NV, faute de personnel et de locaux.

### **Préparation du versement : pourquoi Créavision S.A. ?**

C'est sur conseil du CA de Canal NV que Créavision SA réalise depuis l'an dernier la mise en ordre (travail de classement des cassettes, d'étiquetage, d'établissement d'une liste) afin de pouvoir identifier sommairement le contenu de chaque cassette. Il s'agit en fait d'un rattrapage.

Notre archiviste communale, Mme Guanzini, qui a bien étudié cet aspect avec M. Frédéric Sardet, directeur d'AVL (archives de la ville de Lausanne), a en outre, convaincu la commission qu'il est raisonnable de profiter de l'expérience de Créavision SA dans la matière. Le coût est ainsi maîtrisé et l'exécution en sera plus rapide.

### **Analyse du coût :**

Le prix de Fr. 35'000.-- est le résultat d'une âpre négociation de Mme Guanzini. Selon les rapides calculs de la commission, il représente un tarif horaire d'env. Fr. 20.--. Créavision SA fait appel à des collaborateurs occasionnels pour l'accomplissement du mandat.

Selon M Sardet d'AVL, interpellé par un membre de la commission, tant le prix du matériel de lecture que celui du mandat sont très raisonnables.

### **Droits d'auteur**

Les droits d'auteurs deviendront la propriété de la ville d'Yverdon-les-Bains.

### **Conclusions :**

L'ensemble des commissaires présents estime que notre ville ne peut se permettre de ne pas accepter de reprendre et de traiter les archives de Canal NV.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Mesdames, et Messieurs les Conseillers, d'accepter les trois articles du préavis tels que présentés.

En plus, elle émet le vœu que la Municipalité étudie la possibilité de ressortir les meilleures séquences et éventuellement de les diffuser en boucle sur le canal "Cablecom" qui est actuellement réservé à la retransmission des séances du Conseil communal.

Yverdon-les-Bains, le 28 novembre 2010

Le rapporteur :

E. Gentizon